Réunion PRIS du 16 mars 2017

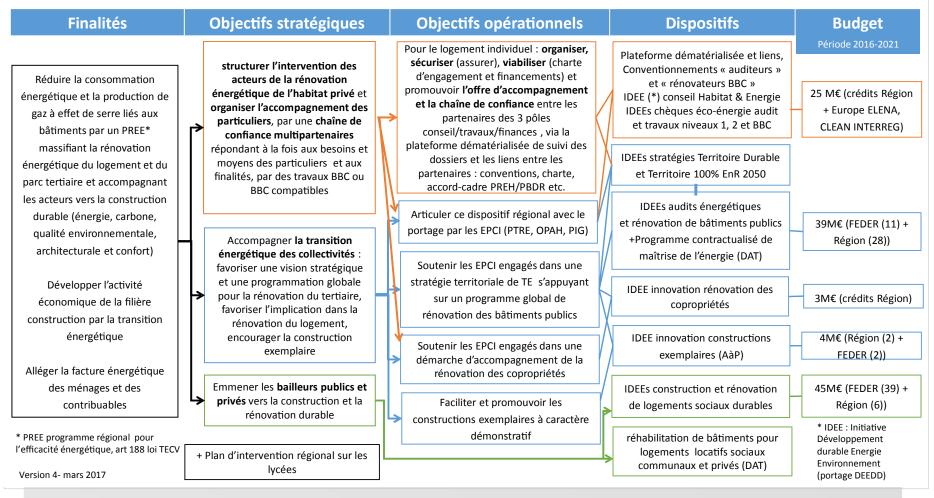


Sommaire

- Présentation du plan Normandie Bâtiments Durables
- Bilan de la mise en place du dispositif « chèque » à l'échelle normande
- Adaptation du dispositif et nouvelle plateforme
- Communication Salon de l'Habitat

Présentation du plan Normandie Bâtiments durables Par Alain Deffontaines

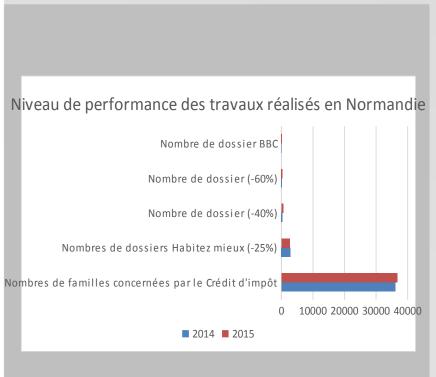
Logique d'intervention du Plan Normandie Bâtiments Durables

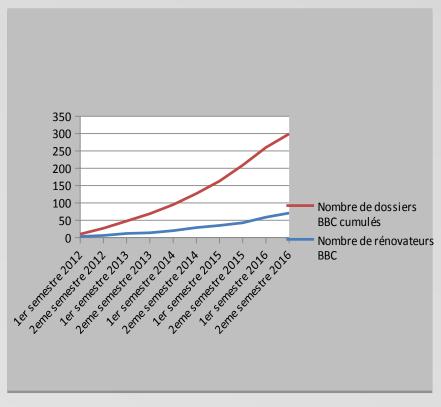


Etat des lieux de la structuration



L'enjeu la rénovation globale





Les travaux engagés avec les 3 pôles en 2017

Le conventionnement PRIS

Réunion avec les banques le 8 février 2017

Réunion compatibilité BBC le 14 février 2017

Le travail avec les auditeurs et rénovateurs dans le cadre des projets « PACTE », carnet numérique...

Conventionnement auditeurs rénovateurs

15 structures 70 à 80 conseillers

Compéter l'action des banques en lien avec la chaine de confiance

Prescriptions pour bien identifier la compatibilité BBC

Expérimentations qui s'appuient sur les dossiers BBC du dispositif régional

19 auditeurs

82 rénovateurs BBC

Retour appel à candidature 2017

Appel à candidature lancé en septembre 2016

Réponse pour fin octobre

15 structures ont répondu à l'appel à candidature

Attribution des aides à la CP du 6 février 2017 pour les 15 structures

Conventions envoyées début mars

Premier paiement dès signature des conventions par le Président

Nouvel appel à projet envisagé pour 2018 / lancement CP juillet ou septembre

1er bilan de la mise en place du dispositif chèque éco-énergie à l'échelle normande

Situation au 16 mars 2017

Nombre d'inscriptions depuis 1^{er} octobre = 1093

Nombre départements 14 50 61 : 569

Nombre départements 27 76 : 424

Dossiers passés en CP 2017: 388 chèques (216 en février et 172 en mars)

Nombre de dossiers payés en 2017 : 341 chèques remboursés pour 378 200 €

Actions sur la plateforme

Recommandations pour la gestion de la plateforme

- aller sur la plateforme tous les jours pour le suivi des dossiers et vérifier l'arrivée des nouvelles demandes
- laisser des commentaires
- ne pas communiquer nos coordonnées (ni à l'inscription, ni au remboursement)
 - = vous devez faire le lien entre les bénéficiaires et la Région

Florence pour l'instruction & réaffectation des dossiers à une autre structure Alexandra pour les dates de CP

Annie/Anne-Gaëlle pour le contrôle des dossiers

- Aurélien pour le remboursement
- un guide a été créé par le CDHAT, les 7 vents et la Région pour guider tous les conseillers sur la plateforme

Le contrôle des dossiers

Annie

Actions sur la plateforme

La mise en dynamique et la structuration des acteurs de la rénovation est un préalable à la massification des rénovations performantes énergétiquement.

Pour atteindre cet objectif, les acteurs des 3 pôles de compétence se sont accordés sur le respect de critères et points à respecter

La vérification des dossiers : les points de contrôle

- Contrôle des audits / contrôle des évaluations thermiques
- Contrôle des dossiers travaux :
 - Contrôle des dossiers pour les niveaux 1 et 2;
 - -> comment identifier la compatibilité BBC sur les dossiers
 - Contrôle des dossiers BBC

Ces précisions doivent être prises en compte dès à présent

Accompagnement du particuliers pour inscription (volet ADM)

1- Instruction des dossiers, les points de contrôle :

Le conseiller doit accompagner le bénéficiaire (si besoin) pour s'assurer de la conformité administrative, le téléchargement des pièces et le respect des critères :

- Revenus (pour les aides travaux)
- Localisation du bien = en Normandie
- Maison de plus de 15 ans
- Pour les travaux 1 et 2
 - Propriétaires Occupants (Taxe Habitation...)
 - Propriétaires Bailleurs (conventionnement ANAH)
- Pour travaux BBC exigence de propriété uniquement (résidence principale et résidence secondaire)

2 - Contrôle des audits

Lors du contrôle des audits, le conseiller peut utiliser la grille proposée et mise en ligne sur le site (<u>Les modalités</u>)

Important:

Faire remonter à la Région les anomalies constatées par mail en précisant bien les points non respectés.

Les audits doivent à la fois répondre à l'attente des particuliers pour les orienter vers une rénovation optimisée, mais aussi répondre aux attentes techniques des rénovateurs BBC.

3 - Contrôle des travaux

- -> Les Entreprises sélectionnées :
 - doivent être au moins être RGE, y compris pour les électriciens,
 - inscrites à la formation
 - ou en cours d'obtention de la marque.

-> Contrôler la conformité des devis en prenant appui sur les modèles présentés sur le site de la CODAH.

4 - Contrôle des dossiers « travaux niveaux 1 et 2 »

Modalités sur lesquelles il faut s'appuyer dès à présent et qui seront mise en place dans le cadre de la nouvelle plateforme :

Remarque : faire remonter les remarques que cela soulève

Chèque niveau 1

- Evaluation thermique (-40%)
 - + intervention sur toiture ou fenêtre avec respect des prescriptions

Remarques: si autre prescription: justifier par un audit (-40%)

Chèque niveau 2

- Evaluation thermique (-60%)
 - + intervention ITI ou ITE avec respect des prescriptions

Remarques : si autre prescription : justifier par un audit (-60%) avec fiche détaillée et intervention d'un rénovateur BBC avec test d'infiltrométrie

5 - Contrôle des dossiers « travaux BBC »

Pour le contrôle des dossiers BBC, il est demandé aux conseillers de s'assurer de la cohérence entre l'audit, ses scénarios et les devis.

-> Si ces informations ne sont pas assez explicites, il convient de demander des précisions aux auditeurs et rénovateurs.

Adaptation fin 2017 avec la nouvelle plateforme et intégration de champs à compléter par l'auditeur et le rénovateur directement sur la plateforme.

Communication

Les supports

<u>Les premiers supports en cours d'impression</u> :

Dépliants - Sacs sérigraphiés - Affiches A4 & A3 - Autocollants « vitrine »

Roll'up & comptoirs pour les salons & foires

Panneaux de chantier bientôt

<u>Modalités de distribution</u> : prévue sur le Salon de l'Habitat dans un 1^{er} temps pour :

- les dépliants, les sacs, les affiches et les autocollants
- les roll'up et les comptoirs

Lancement du dispositif / Salon de l'Habitat

Salon de l'habitat à Caen – Parc des expositions de Caen

Date: 31 mars au 1er avril 2017

Temps fort : les vendredi 31 mars 15h15, lancement du dispositif par le Président

M. Hervé MORIN

Planning: mis en place par Fabrice MICHEL/GRAPE

Animations: 1 à 3 ateliers-conférences par jour

-> présentation du dispositif par les conseillers présents (+ rénovateurs, auditeurs, ARPE, Banques, Profession Bois...) : diaporama préparé par Françoise LAMY/Biomasse

<u>Presse</u>: publications de l'annonce du lancement du dispositif dans plusieurs journaux locaux

Film publicitaire et film réalisé en fin d'année diffusés sur le Salon

